



# BULLETIN D'INFORMATIONS

*de l'Union Départementale des syndicats*

## Force Ouvrière de la Corrèze

N°57 - Janvier 2023

**Rédaction-Administration :**

UD-FO 21 rue Jean Fieyre-  
19102 Brive Cedex

**Directrice de Publication :**

Elisabeth IMBERTECHE

E-mail : [udfo19@force-ouvriere.fr](mailto:udfo19@force-ouvriere.fr)

### SOMMAIRE

**Page 2 :** Edito - communiqué confédéral

**Page 3 :** Déclaration de la CE confédérale - Communiqué intersyndical départemental

**Pages 4 et 5 :** Réforme des retraites : 10 raisons de la combattre

**Page 6 :** Elections professionnelles

**Page 7 :** Vie des syndicats

**Page 8 :** Formation syndicale - Permanences.



# Grève et manifestation

# Le 19 janvier

# Rassemblement à 10 H

# Gare de Tulle

## **L'année 2023 commence comme 2022 s'est terminée !**

L'année 2022 a été marquée par les conséquences de la crise sanitaire et les lois liberticides, le début de la guerre en Ukraine, les vagues de licenciements et une inflation galopante qui étrangle le pouvoir d'achat. Les politiques d'austérité dans la Fonction Publique se sont poursuivies et ont conduit à la situation catastrophique dans les hôpitaux, les services de secours ou encore l'enseignement.

Le gouvernement a appliqué sa feuille de route : réduction des droits au chômage, RSA soumis à l'obligation de travail dans 18 territoires, destruction de l'enseignement professionnel, mise en place du Conseil National de la Refondation pour tenter d'affaiblir le rôle des syndicats et remettre en cause les acquis du véritable CNR de 1945. Il a aussi fait le choix de mépriser les agents publics en augmentant le point d'indice de seulement 3,5%.

Nos revendications claires et notre indépendance nous auront permis de réussir les élections professionnelles dans la Fonction Publique en décembre. Cette progression est un appui pour poursuivre notre travail revendicatif pour la défense des salaires, des emplois, des statuts et des conditions de travail.

## **L'année commence à peine et la coupe est déjà pleine !**

Le 10 janvier, alors que l'inflation continue et que les grèves pour l'augmentation des salaires se poursuivent comme à la SNCF, Macron annonce sa réforme dogmatique des retraites. Bien que 50 % des personnes qui liquident leur retraite ne sont déjà plus en emploi parce qu'elles sont au chômage, en arrêt maladie ou en invalidité ou bénéficient de minima sociaux, il annonce vouloir reculer l'âge de départ à 64 ans et augmenter la durée de cotisation, reniant même son discours de 2019.

Le gouvernement veut aller vite avec une présentation devant le Conseil des ministres le 23 janvier et une mise en application pour l'été alors que toutes les organisations syndicales s'y opposent tout comme plus de 70% des Français ! Son but est clair : réduire le montant des pensions et faire main basse sur les réserves des régimes de retraite.

Nous devons donc mettre ce projet inacceptable en échec, comme nous l'avons déjà fait, en préparant la mobilisation à partir du 19 janvier. L'heure est donc à la préparation de la grève et l'UD FO de la Corrèze invite ses syndicats et ses adhérents à réunir les salariés en heure syndicale ou en assemblée générale pour décider de la suite à donner, dans l'unité la plus large, si le gouvernement ne reculait pas.

**Nos revendications sont claires : ni recul de l'âge de départ, ni allongement de la durée de cotisation, maintien de tous les régimes existants, augmentation générale des salaires !**

**Meilleurs vœux de bonheur personnel et de réussites collectives**

Elisabeth IMBERTECHE

## Communiqué confédéral

### **Abandon du transfert du recouvrement des cotisations AGIRC ARRCO vers l'ACOSS : une victoire obtenue grâce à la mobilisation de FO**

Le Ministre du Travail a annoncé mardi 10 janvier, pendant la conférence de presse concernant les mesures de réforme des retraites, que le transfert du recouvrement des cotisations de l'AGIRC ARRCO vers l'ACOSS était annulé. D'après le Gouvernement, l'abandon de ce transfert ne serait « ni politique ni d'ordre technique » mais il s'agirait de « supprimer un sujet irritant pour les partenaires sociaux ».

C'est donc bien la mobilisation de l'ensemble des interlocuteurs sociaux et des acteurs de la retraite complémentaire, FO en tête, qui a permis l'abandon de cette mesure. FO se réjouit de cette mobilisation victorieuse : depuis son vote en LFSS en 2019, nous avons chaque année obtenu le report de ce transfert – qui avait été repoussé jusqu'à 2024 – avant l'abandon total de ce projet annoncé mardi.

Force Ouvrière n'a jamais cessé de dénoncer ce projet jugé inutile, coûteux, et risqué, à la fois pour le service dû aux assurés comme pour l'avenir de l'emploi des salariés actuellement en charge du recouvrement dans les caisses de retraite complémentaire. Pour FO, ce projet n'était qu'une première étape pour l'Etat de mettre la main sur les réserves de l'AGIRC ARRCO préfigurant la mise en place d'un système universel de retraite. FO est mobilisée contre tout projet de réforme des retraites !

# DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE DU 12 JANVIER 2023

La commission exécutive confédérale FO, réunie ce jour, a pris connaissance du projet de « réforme » des retraites présenté par le gouvernement. Sans surprise, il prévoit un report progressif de l'âge légal de départ à 64 ans et une forte accélération de la réforme Touraine qui augmentait la durée de cotisation à 43 ans pour une retraite à taux plein.

Ce projet se résume facilement, ce sera +2 pour tout le monde : chacun étant appelé à travailler 2 ans de plus si cette réforme venait à s'appliquer.

Comme à chaque fois qu'un gouvernement souhaite modifier les paramètres du système de retraite dans un sens toujours plus défavorable aux salariés pour les faire travailler plus longtemps, il dresse un tableau sombre de la situation financière pour présenter une réforme comme « vitale » et indispensable pour empêcher la « faillite » des régimes.

Pour FO, cette dramatisation excessive prêterait à sourire si elle n'engageait pas les droits à la retraite de millions de salariés. Aucune projection sérieuse ne peut accréditer le spectre d'une faillite. A l'inverse des prévisions données par de nombreux économistes, le système de retraites a été excédentaire en 2021 et 2022 et l'estimation des déficits futurs pour les années à venir reste limitée, quand elle ne repose pas sur des projections fantaisistes. Et si déficit il y a, il ne provient pas d'un dérapage des dépenses mais d'un manque de ressources, lié notamment aux mesures d'économies réalisées sur les salaires, entraînant logiquement une baisse des cotisations.

La CE réaffirme avec force la position de FO contre ce projet de réforme injuste et infondé. Un tel projet conduirait à une dégradation des droits des salariés et à un allongement sans précédent de la durée d'activité. Le recul de l'âge légal de départ est la mesure la plus injuste car cela va frapper tout particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux qui ne sont déjà plus en emploi avant leur retraite, et accentuer les inégalités femmes-hommes.

La CE se félicite de la réaction immédiate de l'ensemble des organisations syndicales réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle afin d'obtenir l'abandon de ce projet. Celle-ci prendra la forme de grèves et manifestations à partir du 19 janvier 2023, donnant le départ d'une puissante mobilisation sur les retraites.

La commission exécutive confédérale appelle tous les syndicats FO à engager des actions continues (grève, assemblées générales, informations des salariés et de la population) pour faire reculer le gouvernement et appelle ses militants, adhérents, sympathisants et l'ensemble des salariés à rejoindre massivement la mobilisation.



## Communiqué intersyndical contre la réforme des retraites

La Première Ministre a annoncé, ce 10 janvier 2023, le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Le système par répartition n'est pas en danger, y compris pour les jeunes générations.

Le gouvernement instrumentalise la situation financière du système de retraite et affirme, à tort, que le recul de l'âge légal de la retraite est un impératif. Des alternatives, y compris financières,

existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions.

Les organisations syndicales représentent l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, demandeurs et demandeuses d'emploi, et retraités.es. **Le 19 janvier 2023 donne le départ d'une puissante mobilisation interprofessionnelle et unitaire sur les retraites dans la durée.**

Les organisations syndicales appellent l'ensemble de la population à se mobiliser fortement dès cette première journée dans l'ensemble du territoire et à participer aux différentes initiatives organisées en intersyndicale.

Tulle, le 11  
2023

janvier

**Le Jeudi 19 janvier 2023**  
**Manifestation départementale**  
**à TULLE à 10h00**  
**Départ de la gare**

# Réforme des retraites 10 raisons de la combattre

## PAS DE DEFICIT DU SYSTÈME DES RETRAITES

1

« Il y aura un déficit qui dépassera les 12 milliards et qui continuera à se creuser si on ne fait rien » explique la première ministre.

Le rapport du COR (Comité d'Orientation des Retraites) explique le contraire. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime peut se dégrader après 2023, il reviendrait à l'équilibre après 2030.

De plus, la part des dépenses en matière de retraite dans le PIB resterait stable voire diminuerait entre 2021 et 2070. C'est le résultat des contre réformes précédentes et de la perte continue de pouvoir d'achat des retraités.

Le COR précise que ses résultats « ne valident pas le bien fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».

Et s'il fallait vraiment trouver 12 milliards d'euros d'ici 2027, rappelons que l'ensemble des exonérations de cotisations employeur re-

## RECUL DE L'AGE DE DEPART C'EST DES L'ETE 2023 POUR LES SALARIÉS NÉS EN 1961

2

Toutes les déclarations du gouvernement vont dans le même sens : le recul de l'âge de la retraite ce sera 3 mois de plus par an à partir de septembre 2023. Ce sont donc les salariés nés en 1961 qui seront les premiers touchés.

## ACCELERATION DE LA REFORME TOURAINE

4

Au lieu d'un trimestre de plus tous les 3 ans, ce sera un trimestre de plus par an!

Cette mesure est pénalisante.

Par exemple, un assuré né en 1965 devra partir à 63 ans et 3 mois avec 43 ans de cotisation c'est-à-dire avoir validé des trimestres sans interruption depuis l'âge de 20 ans. Si cela n'est pas le cas, en plus d'une retraite retardée cela voudra dire une retraite retardée d'un an et 3 mois et amputée (4 trimestres manquants représentent 7,2% de perte, 8 trimestres manquants 14,2%). Un salarié qui devrait toucher 1200 € de retraite perd 87 € dans le premier cas et 170 € dans le second.

Ce seront les salariés qui ont connu le plus le chômage et la précarité, qui ont commencé à travailler tard qui seront le plus impactés, notamment les femmes !

## 64 ANS PLUS DE PRECARITE, DE CHOMAGE, ET D'USURE !

3

Reculer l'âge de départ, c'est une injustice totale puisque déjà, à l'heure actuelle, un salarié sur deux n'est plus en emploi entre 60 ans et 62 ans (chômage, invalidité...). Cela veut simplement dire que cet allongement créera encore plus de précarité pour les fins de carrière. Et pour ceux qui pourront garder leur travail, qui imagine l'usure supplémentaire que cela engendrera. Qui pourra encore arriver à la retraite en bonne santé ?

D'ailleurs des experts officiels (la DREES) ont calculé que ces mesures feraient augmenter de plus de 7 milliards les dépenses de prestations sociales, d'invalidité, de solidarité, de maladie.

Et rappelons ce que disait un certain Emmanuel MACRON en 2019 « quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée... Bon courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays. Alors on va dire : non, non faut maintenant aller à 64 ans ? Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 an. C'est ça la réalité. Expliquer aux gens : « mes bons amis, travaillez plus longtemps, c'est le délai légal », ce serait hypocrite. »

Année de naissance	Age de départ	Durée de cotisation	Trimestres cotisés	Date
1961	62 ans 3 mois	42 ans	168	Sept. 2023
1962	62 ans 6 mois	42 ans et 3 mois	169	2024
1963	62 ans 9 mois	42 ans et 6 mois	170	2025
1964	63 ans	42 ans et 9 mois	171	2026
1965	63 ans 3 mois	43 ans	172	2027
1966	63 ans 6 mois	43 ans	172	2028
1967	63 ans 9 mois	43 ans	172	2029
1968	64 ans	43 ans	172	2030

**ENSEMBLE, EN GRÈVE  
POUR BLOQUER  
LA REFORME DES RETRAITES,  
DÈS LE 19 JANVIER**



## SERVICES ACTIFS, REGIMES SPECIAUX, CARRIERES LONGUES : LES DÉPARTS REÇULÉS

5

Une des annonces du gouvernement c'est que les départs anticipés qui existent dans de nombreuses professions du public et du privé, mais aussi les départs pour carrière longue, seront repoussés en même temps que l'âge de départ.

Ainsi une aide soignante née en 1966 qui aurait pu partir à 57 ans à l'été 2023 verra son âge de départ reculé à 57 ans et 4 mois. Et si l'âge est porté à 65 ans, un salarié né en 1971 partira en départ anticipé... à 60 ans !

Pour les dispositifs carrières longues, le départ anticipé est annoncé à 62 ans, c'est-à-dire à l'âge de départ actuel que nous contestons déjà !

Seuls les salariés ayant travaillé avant 18 ans peuvent espérer un départ à 60 ans au lieu de 58.

## LES RÉGIMES SPECIAUX ET LE CODE DES PENSIONS

6

Une des annonces c'est aussi la fin des régimes spéciaux de la RATP et d'ENEDIS pour les nouveaux entrants, comme cela s'est fait à la SNCF. Il s'agit bien d'une des pièces maîtresses du statut qui serait liquidée avec en ligne de mire la privatisation.

Quant au Code des Pensions qui sert de base au calcul des retraites des fonctionnaires des « discussions ultérieures » sont annoncées pour trouver « des mesures d'équilibre ».

Donc pour ces salariés ce sera la double peine : l'application des mesures générales et en plus la remise en cause de leurs modes de calcul particuliers.

Tout cela pour livrer les services publics aux spéculateurs...

## LE MENSONGE DU POUVOIR D'ACHAT

7

Un des arguments mis en avant c'est que cette réforme protégerait le montant des retraites servies. C'est oublier un peu vite que c'est ce gouvernement qui a délabré le pouvoir d'achat des retraités : entre 2017 et 2021 les pertes cumulées représentent l'équivalent de 1,8 mois de pensions. Et pour 60 % des retraités avec l'augmentation de 25 % de la CSG, c'est même 7,2 % de perte, soient 2,5 mois de pensions.

Chaque contre-réforme a produit à chaque fois une baisse du niveau des pensions par le changement des paramètres, notamment la durée de cotisation qui continue à être allongée.

La seule vérité c'est qu'il veut obéir à l'Union Européenne qui exige « la réduction des déficits publics ». Pour cela il s'en prend aux droits des actifs, et aux pouvoirs d'achat des retraités pour préserver les milliards d'argent public versés, sans contrepartie, au patronat.

## REVALORISATION DES PETITES RETRAITES

8

Le gouvernement promet une retraite minimale à 1200 €. Ce montant se situe à peine au-dessus du seuil de pauvreté, fixé à 1128 euros, dans un contexte de forte augmentation des prix. Pour percevoir cette retraite minimum, la condition c'est d'avoir une carrière complète et à plein temps. Or, un nombre considérable de salariés, notamment les femmes, ayant connu de fortes périodes de chômage et de précarité, avec des carrières hachées ne remplissent pas ces conditions...

Pour les retraités déjà en place il faudra avoir eu une carrière complète au SMIC pour bénéficier des 1200€.

## LE MIROIR AUX ALOUETTES DE LA PENIBILITE

9

Ainsi, le gouvernement promet de prendre en compte 3 nouveaux facteurs de risques permettant de partir en retraite plus tôt : manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques...

C'est oublier un peu vite que ces trois critères pour prendre en compte la pénibilité existaient avant que Macron les fasse supprimer à partir du 1er octobre 2017.

Un quatrième critère (l'exposition aux agents chimiques dangereux) lui n'a pas été rétabli...

Quant aux conditions pour prétendre à un départ anticipé, elles sont extrêmement compliquées car dépendant d'un compte individuel, à l'opposé des départs anticipés existant dans nombre de professions qui constituent des mesures collectives.

## CASSER LE REGIME PAR REPARTITION ET LE MODELE SOCIAL

10

A longueur de médias les représentants gouvernementaux répètent qu'ils veulent sauver le régime par répartition et le « modèle social ».

Comme les droits issus du régime par répartition se résument de plus en plus à une peau de chagrin, cela laisse la place aux assurances et aux fonds de pension pour proposer à ceux qui en ont les moyens des produits de capitalisation. Et n'oublions pas que ce gouvernement compte beaucoup d'amis dans les milieux financiers...

Et puis le gouvernement n'envisage-t-il pas de faire main basse sur les réserves des caisses de retraite complémentaire du privé, piliers du système par répartition ?

Quant à ses déclarations sur le modèle social, elles ne résistent pas à l'examen lorsque l'on voit l'état de délabrement dans lequel il a mis l'hôpital public, l'école, ENEDIS, et l'ensemble des services publics !

**ENSEMBLE, EN GRÈVE  
POUR BLOQUER  
LA REFORME DES RETRAITES,  
DÈS LE 19 JANVIER**